

Lausanne



Piétons, vélos, bus et voitures se partageront une chaussée limitée à 30 km/h. VILLE DE LAUSANNE



Voici à quoi ressemblera le visage de la place de la Gare en... 2037, si tout va bien

La Ville soumet à l'enquête publique le réaménagement des lieux, ainsi que des rues adjacentes. Coût: 29 millions de francs.

Laurent Antonoff

Oubliez la patinoire éphémère, les terrains de pétanque ou encore les baraquements provisoires qui abritaient le festival BDFIL. La place de la Gare à Lausanne, vaste terrain en friche depuis fin 2022, dévoile enfin son futur visage. En marge de la modernisation et de l'agrandissement de la gare par les CFF, la Ville soumet à l'enquête publique l'ensemble des aménagements pérennes qui y sont prévus. Un projet d'envergure puisque les changements toucheront aussi les rues adjacentes, à savoir les avenues de la Gare, William-Fraisie, Louis-Ruchonnet et le bas de la rue du Petit-Chêne.

● Deux terrasses

Comment se profilera la place de la Gare? Devant le bâtiment voyageurs, on trouvera deux terrasses en gradins de part et d'autre d'une allée centrale. Elles sont imaginées comme «des jardins densément plantés au cœur de la place», permettant de créer des îlots de fraîcheur accueillants «propices à la pause et aux échanges». La place sera pourvue d'un généreux mobilier urbain, une septantaine d'arbres seront plantés pour un site «convivial et apaisé». «De vrais arbres», précise Natacha Litzistorf, municipale du Logement, de l'Environnement et de l'Architecture. Il y aura douze points d'accès (ascenseurs, escalators, rampes douces) entre le sous-sol de la gare et la place.

● La circulation

Sur cette place, on ne fera pas que flâner. On y circulera égale-

ment. La chaussée permettra la circulation à 30 km/h de tous les modes de transports dont les bus, qui disposeront à nouveau d'arrêts directement sur la place, et les voitures. Une bande médiane sera aménagée sur la chaussée afin d'en faciliter la traversée piétonne, en deux temps, et de garantir la fluidité du trafic, en l'absence de passages protégés et de feux. La nouvelle place de la Gare sera un lieu majoritairement dédié à la mobilité active et aux transports publics (75% de l'espace dévolu aux piétons et aux vélos contre 35% aujourd'hui). «Ce sera une nouvelle façon de pratiquer la gare,

«Deux terrasses en gradins sont imaginées comme des jardins densément plantés au cœur de la place, propices à la pause et aux échanges.»

Natacha Litzistorf, municipale du Logement, de l'Environnement et de l'Architecture

avec une diminution de 40% du trafic individuel motorisé», annonce Natacha Litzistorf. Il s'agira aussi de limiter le trafic de transit, afin d'assurer la vitesse commerciale des bus, en imposant de nouveaux sens de circulation.

● Le stationnement

La place proposera des possibilités de stationnement pour livraison et une nouvelle vélostation de 750 places. Les places voitures, taxis et dépose-minute, y compris pour les personnes à mobilité réduite, seront localisées dans les parkings

à usage public des Épinettes (200 voitures et 100 motos) et Rasude (70 voitures et 70 motos), directement connectés au sous-sol de la gare. À noter que le secteur offrira 1100 places vélo, quatre zones de stationnement pour les taxis et deux zones de stationnement pour les cars.

● Autour de la place

Les avenues de la Gare et Louis-Ruchonnet verront leurs trottoirs élargis, facilitant les flux piétons et offrant des terrasses pour les commerces. Des pistes cyclables seront aména-

gées. Des arbres seront plantés: 118 précisément.

● Le coût

Le projet de la place de la Gare et des rues connexes est mis à l'enquête publique du 20 novembre au 19 décembre 2024. Son coût: 16 millions de francs pour la place et 13 autres millions de francs pour les rues adjacentes. Début des travaux: 2027. Fin des travaux: 2037.

Une séance d'information publique aura lieu le mercredi 20 novembre 2024 à 19 h à l'auditorium du Musée cantonal des beaux-arts (place de la Gare 16 à Lausanne).

À l'avenue de la Gare, le bâtiment Laverrière pourrait être préservé

● En juin 2023, «24 heures» s'interrogeait: «Laverrière ou la verrerie?» Eh bien, il se pourrait que le nom d'un des plus célèbres architectes lausannois, Alphonse Laverrière (1872-1954), finisse par l'emporter. À l'est de la gare de Lausanne, qui porte elle-même en partie sa griffe, le concepteur de lieux aussi emblématiques que le cimetière du Bois-de-Vaux, la tour Bel-Air ou encore le pont Chauderon méritait un peu de considération. C'est en tout cas l'avis des experts fédéraux qui ont infléchi la trajectoire du projet Rasude. Il s'agit d'un quartier d'affaires et de 20% de logements au moins, au coût de 400 millions de francs, qu'étudient conjointement les propriétaires, soit les CFF et le groupe immobilier lucernois Mobimo.

La planification des volumes et de l'affectation est actuellement soumise à «l'examen préalable» du Canton qui précède la mise à l'enquête publique, suivie du vote du Conseil communal et peut-être des habitants de Lausanne. Or les spécialistes, à Berne, ont demandé des «adaptations» qui tiennent compte du patrimoine.

Nous sommes plus précisément à l'avenue de la Gare 45, la dernière construction placée sous les auspices d'Alphonse Laverrière, en 1948-1950, aujourd'hui



propriété des CFF. En février 2023, le projet présenté par la Société de valorisation (SV) Rasude, créée par Mobimo et la compagnie ferroviaire, condamnait le bâtiment, perçu comme trop modifié ou pas assez représentatif pour mériter une conservation. Des opposants et des protecteurs du patrimoine, dont le petit-fils d'Alphonse Laverrière, le médecin à la retraite Blaise Meyrat, se sont mobilisés contre l'amputation d'un élément de l'œuvre de l'architecte lausannois et en faveur du maintien d'un ensemble cohérent autour de la gare. Il se

«Reste à savoir sous quelle forme ce maintien s'imposera. Rénovation? Intégration dans une structure nouvelle? Ces questions rejoignent le débat sur les hauteurs et l'affectation en logements.»

Le bâtiment à côté de la gare, propriété des CFF, conçu par le bureau de l'architecte Laverrière au milieu du XX^e siècle, pourrait être maintenu.

24HEURES/ODILE MEYLAN

trouve que la gare de Lausanne se situe en catégorie «forte sauvegarde» de l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS). Le quartier Rasude est en partie influencé par cette protection.

«Afin de tenir compte des prises de position concernant l'intégration du projet de plan d'affectation de la Rasude dans son contexte, des workshops regroupant le Canton, la Ville, la Société de valorisation Rasude et des experts du patrimoine ont eu lieu ces dernières semaines», indiquent ensemble la SV Rasude et la Ville de Lausanne.

Et voici la conclusion: ces réunions «ont permis de définir une position commune pour affiner le projet, notamment sur la question du patrimoine et de l'inventaire ISOS. Parmi les modifications envisagées: le maintien du bâtiment de l'avenue de la Gare 45.»

Il reste à savoir sous quelle forme ce maintien s'imposera. Rénovation? Intégration dans une structure nouvelle? Ces questions rejoignent le débat sur les hauteurs - jusqu'à quinze étages - et l'affectation en logements jugée trop basse par des opposants au projet regroupés au sein de l'Association Perirasude. Les Lausannois devraient découvrir le résultat lors de l'enquête publique désormais programmée «pour le début de l'été 2025» alors qu'on l'attendait à partir de la fin de 2023.

L'immeuble Laverrière ainsi que ses deux voisins épargnés par le projet, conçus par l'architecte vaudois Louis Bezence-ment (1843-1922) et construits l'un en 1890, l'autre en 1910, sont actuellement soumis à un examen à la Division monuments et sites du Canton. L'Association Perirasude a en effet demandé une notation plus restrictive, de 4 à 2. La requête est toujours «en cours de traitement» mais une décision devrait être prise «sous peu». **PMA**